

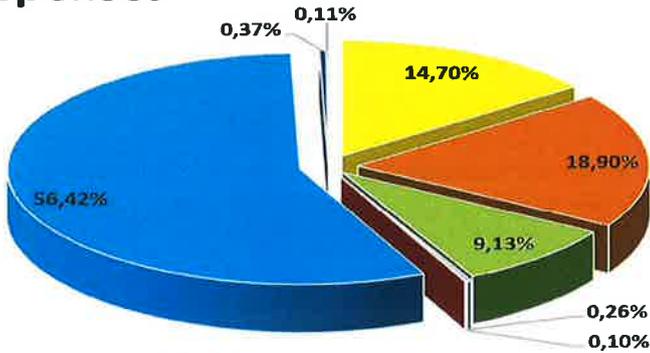


Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars a voté, à l'unanimité, le budget 2025 :

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT EN SURSIS...

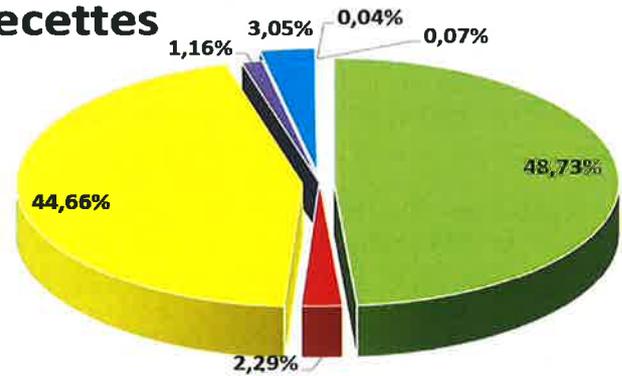
FONCTIONNEMENT : 2 480 096,48 €

Dépenses



- Charges à caractère général : 364 650 €
- Charges de personnel : 468 800 €
- Charges de gestion courante : 226 556 €
- Intérêts d'emprunts : 6 400 €
- Charges Exceptionnelles : 2 500 €
- Virement à la section d'investissement : 1 399 240,48 €
- Atténuation de produit : 9 150 €
- Amortissements : 2 800 €

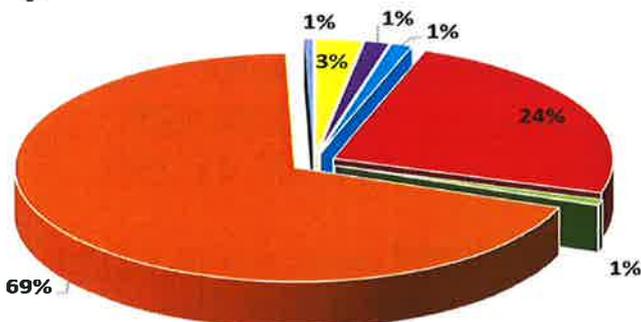
Recettes



- Excédent reporté : 1 208 441,38 €
- Produits divers : 56 750 €
- Impôts et taxes : 1 107 703 €
- Dotations reçues de l'Etat : 28 702,10 €
- Locations et produits divers de gestion : 75 700 €
- Atténuation de charges : 1 000 €
- Opérations d'ordre : 1 800 €

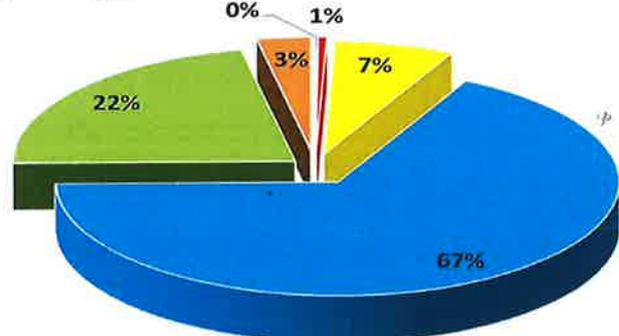
INVESTISSEMENT : 2 079 828,68 €

Dépenses



- Défense incendie et immobilisations en cours : 72 668,81 €
- Frais d'étude : 30 000 €
- Remb. emprunts : 25 000 €
- Déficit : 508 642,13 €
- Restes à réaliser 2024 : 16 677,48 €
- Investissements 2024 : 1 433 534,47 €
- Opérations d'ordre : 10 000 €

Recettes



- Ordre de transfert entre section : 2 900 €
- Taxe d'aménagement : 10 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 142 368,59 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 399 240,48 €
- Affectation du résultat : 462 191,24 €
- Subventions (Etat, département, ...) : 63 128,37 €



Dans un contexte géopolitique d'une grande complexité comme nous ne l'avons plus connu depuis 80 ans, nous sommes plus que jamais confrontés à de très nombreuses incertitudes. La première et non des moindres est sans nul doute : la paix, notre bien commun le plus précieux. Aujourd'hui, nous assistons avec stupeur à une escalade de la violence perpétrée en Ukraine depuis 3 ans maintenant et aussi au Proche Orient depuis plus de 18 mois. Nous ne pouvons plus l'ignorer et il est de notre devoir de relever le plus grand défi de notre histoire moderne : assurer la sécurité et la liberté aux générations futures.

Ces préoccupations qui peuvent nous sembler lointaines de prime abord auront des répercussions bien concrètes sur notre quotidien. L'État aura à faire de nouveaux choix budgétaires et des investissements supplémentaires mobilisant des financements privés mais aussi publics, ce qui supposera inévitablement de nouvelles réformes dont nous ne connaissons pas, à ce jour, les moindres contours. Taxation supplémentaire sur certaines importations, poursuite de l'inflation d'environ 1 à 2 % sur des produits alimentaires de premières nécessité, projet de réarmement... autant de signaux qui nous recommandent la plus grande prudence dans la gestion des deniers publics.

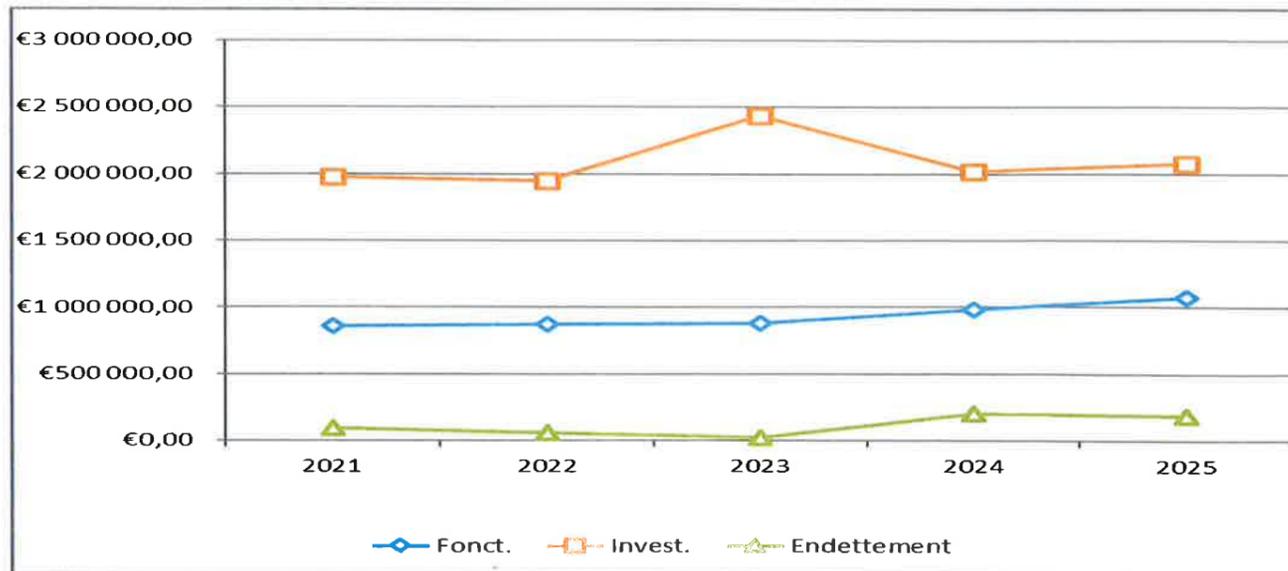
Olivier GROSJEAN
Maire

À ce titre d'ailleurs, Dracy-le-Fort participera, comme 1 908 autres communes, à l'effort national de redressement des comptes publics à travers le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), instauré par loi de finances 2025. Bien loin de nous décourager, nous avons pris le parti de poursuivre nos investissements tant sur le volet environnemental avec le stockage de l'eau pluviale ou encore le passage progressif en led de notre éclairage public, que patrimonial avec la réhabilitation de notre passerelle au dessus de l'Orbize et l'entretien de nos voiries. C'est donc dans cette optique que les commissions thématiques se sont réunies successivement et ont œuvré ensemble pour élaborer ce nouveau budget.

Hiérarchisation de nos dépenses, maîtrise de notre endettement et optimisation de nos ressources iront de pair avec la recherche active de tous les financements possibles (État, Conseil Départemental, Grand Chalon...) pour transformer nos esquisses en réalisation sans que cela n'impacte la fiscalité dracysienne.

Soyez assurés de notre profonde détermination et de notre engagement pour que notre commune demeure la plus agréable et la plus accueillante possible.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN UN COUP D'ŒIL



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	860 100,00 €	837 950,00 €	857 850,00 €	876 450,00 €	880 800,00 €	977 934,00 €	1 077 659,00 €
Investissement	1 843 246,85 €	1 955 251,70 €	1 978 868,10 €	1 949 510,10 €	2 436 782,36 €	2 016 414,51 €	2 079 828,68 €
Endettement	171 630,26 €	132 922,44 €	94 484,51 €	55 895,68 €	26 209,95 €	205 300,00 €	185 659,00 €

LES TAXES LOCALES 2025

Taxe Foncière Propriétés Bâties

38,80 %

répartie de la manière suivante :

- Part communale : **18,72%**
- Part départementale : **20,08 %**

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties

61,12 %

6 221 €

C'est le montant des subventions municipales aux associations.

Chaque association bénéficie d'une location gratuite de la salle polyvalente un week-end par an.

Pour les activités hebdomadaires, la salle polyvalente et la salle des associations sont mises à disposition gratuitement (chauffage compris).

Les participations financières

Pour l'école :



- Fournitures scolaires :
 - **43,70 €** par élève pour les classes maternelles
 - **40,14 €** par élève pour les classes primaires
- Crédits exceptionnels (matériel pédagogique, transport piscine, cinéma...) : **3 460 €**
- Participation voyage scolaire : **50 € / élève**

Pour le périscolaire :

- ♦ Achats pour activités à la garderie : **700 €**
- ♦ Prise en compte du solde négatif garderies / restauration scolaire 2023/2024 : **48 513,05 €**

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) : **58 850 €**



Pour le Collège de Givry : **2 713,66 €**

Pour les Centres de Formation Apprentis (subvention) : **50 €/élève dracysien**

LES INVESTISSEMENTS

Environnement - Cadre de vie et Patrimoine : **297 000 €**

Voiries : **287 000 €**

Bâtiments : **189 000 €**

Matériels services techniques : **58 100 €**

Jeunesse / Affaires scolaires et périscolaires : **25 100 €**

Culture et vie associative : **20 000 €**

Équipement divers : **39 000 €**

Le C.C.A.S. vous propose pour vos réceptions :

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de Mairie.

1 Table avec 2 bancs
OU
1 Table avec 8 chaises

Forfait : 5 € par ensemble

LES PRINCIPALES ACTIONS 2025

- Réhabilitation et sécurisation de la passerelle de l'Orbize : **97 200 €** (subventionnée par l'État, l'Appel à Projet du Département, les amendes de police et le Grand Chalon) ;
- Réfection des peintures de la classe de petite section et le dortoir : **10 500 €** ;
- Réfection de la rue des Champs (après renouvellement des canalisations d'eau potable) : **95 000 €** ;
- Réfection des cheminements piétonniers au Parc aux Chênes : **26 000 €** ;
- Remplacement du chauffage par une pompe à chaleur réversible (périscolaire) : **8 800 €** (subventionnée par le Grand Chalon) ;
- Acquisition d'une tondeuse frontale mulshing autoportée : **45 000 €** (subventionnée par le Grand Chalon).

LA PASSERELLE DE L'ORBIZE RENOVÉE POUR L'ÉTÉ...



Depuis 2007 grâce à la création de la passerelle surplombant l'Orbize, un cheminement piétonnier permet ainsi de traverser une grande partie de la commune de Dracy-le-Fort. L'esquisse est devenue réalité avec un ouvrage d'une longueur de 18 mètres et de 6 tonnes mélangeant acier et bardage en bois. Avec la succession des aléas climatiques, l'utilisation régulière des administrés, la passerelle s'est progressivement détériorée au fil des ans.

Pourtant, en 2015, nous avons procédé au remplacement complet du passage piéton et à la pose de d'éléments antiglisse pour sécuriser le passage.

Malgré les réparations ponctuelles qui ont pu être faites au fil des années, cet équipement communal s'est dégradé. Compte tenu de la technicité requise pour ce type d'ouvrage, l'entreprise RC BOIS accompagne la collectivité. Les travaux devraient débuter au printemps pour s'achever en été. Cet investissement serait éligible à plusieurs subventions..



ARRÊT DU RÉSEAU CUIVRE : SOYEZ VIGILANTS FACE AUX DÉMARCHAGES ABUSIFS !

La fin du réseau cuivre et de l'internet par l'ADSL en France est prévue pour 2030. Depuis l'annonce de la fin du réseau cuivre, certaines sociétés n'hésitent pas à employer des méthodes peu scrupuleuses pour vendre des abonnements de fibre optique, en utilisant parfois les noms et logos de grandes entreprises ou même de services de l'État, comme l'ARCEP.

S'il est vrai que l'ADSL n'est plus proposée dans certains territoires pour l'ouverture de nouvelles lignes depuis 2023, il n'y a aucune obligation de changer de contrat immédiatement. À savoir qu'un opérateur télécom a besoin de votre accord pour installer la fibre chez vous si vous n'avez pas préalablement souscrit un abonnement à un service d'accès Internet via la fibre optique. Ne vous fiez donc pas à un discours urgent et alarmiste. **La coupure de votre accès à Internet via le cuivre (ADSL) n'aura pas lieu du jour au lendemain : chaque opérateur préviendra ses clients par courrier, bien en amont, selon des délais de prévenance légaux.**

Orange, en tant qu'opérateur d'infrastructures, a déjà commencé l'arrêt technique de son réseau cuivre depuis 2021, à travers des expérimentations. Hors zones d'expérimentation, les premières communes seront concernées par l'arrêt du cuivre à grande échelle à partir de fin 2024.

RENTÉE SCOLAIRE 2025/2026



Les inscriptions à l'école maternelle ont eu lieu le **vendredi 21 mars** ou sur rendez-vous.



Elles concernent **les enfants nés en 2022** et ceux nés en 2021 ou 2020.

Se munir des pièces suivantes :

- ◆ **CERTIFICAT D'INSCRIPTION DÉLIVRÉ PAR LA MAIRIE** ;
- ◆ Livret de famille ;
- ◆ Certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ;
- ◆ Pour les enfants scolarisés dans une autre école et qui rejoindraient celle de Dracy-le-Fort, un certificat de radiation ;
- ◆ Carnet de santé.

Les personnes qui ne pourraient pas se présenter le jour des inscriptions devront prendre rendez-vous avec **Madame la Directrice au 03 85 44 57 13.**



DÉGÂTS DE GIBIER ET INDEMNISATIONS

La faune sauvage peut constituer une nuisance pour la production agricole en mettant à mal les cultures et les récoltes. C'est notamment le cas du grand gibier, principalement sangliers, cerfs élaphe et chevreuils. Cette année, un nombre important de sangliers a été observé sur la commune notamment Rue du Domaine de l'Orbize, Rue de la Foussotte, Rue du Moulin Madame ou encore Chemin du Lavoir.

Malgré les deux sessions de prélèvements, nous les observons encore sur le territoire communal. La Fédération Départementale de la Chasse ainsi que les services de la Direction Départementale des Territoires accompagnent la commune sur cette problématique.

Le code de l'environnement encadre l'indemnisation de ce qu'on appelle les dégâts de gibier. Elle ne concerne à ce jour que les agriculteurs dont les champs ont été saccagés par une ou plusieurs espèces citées dans la législation en vigueur. Ce dispositif ne s'applique donc pas aux particuliers dont les jardins ont été endommagés par les sangliers. Néanmoins, si dans votre assurance habitation vous avez souscrit **une « garantie jardin »** qui couvre les dégâts occasionnés aux plantes, aux clôtures et au matériel de jardin par des animaux sauvages, vous pourriez sans doute bénéficier d'un accompagnement.

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

Available on the App Store | GET IT ON Google Play

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

du lundi au vendredi de **13h45 à 17h** depuis le **1^{er} mars**.

1 523 habitants

Suite aux dernières opérations de recensement, l'INSEE (2019) a adressé à l'intention de la commune une notification dans laquelle il est indiqué que la population dracysienne compte **1 523 habitants** depuis le **1^{er} janvier 2025**



- INFO ENVIRONNEMENT... -

LE TRI + SIMPLE

TOUS LES EMBALLAGES À TRIER

✓ En creux ✓ Emballages vidés ✓ Non lacés ✓ Non imbriqués ✓ Cartonnettes pliées

- EMBALLAGES EN PLASTIQUE -



- EMBALLAGES EN CARTON -



- EMBALLAGES EN MÉTAL -



LES ORDURES MÉNAGÈRES



COLONNE À VERRE

Pots et bocaux en verre, bouteilles en verre

sauf vaisselle cassée, ampoules, couvercles et bouchons.



BORNE À TEXTILES

Textiles, linges, chaussures attachées par paire, maroquinerie.



EN DÉCHETTERIE

Pour obtenir la liste des déchets acceptés en déchetterie, consulter le guide de déchetterie

Demandez la carte de déchetterie !



COLONNE À PAPIERS

Tous les papiers

sauf photos, papiers peints, papiers aluminium, mouchoirs papiers et papiers cadeaux brillants.



A JETER ? À RECYCLER ? pour tout savoir, www.triercestdonner.fr téléchargez l'appli guide du tri :



UNE QUESTION, UN BAC À REMPLACER, DES CONSEILS SUR : www.legrandchalon.fr Tél. : 03 85 43 37 65



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



LES RÈGLES DU « BON VOISINAGE »

Arrêté concernant les tontes et autres :

À compter du 1^{er} juin 2017, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...

Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ↳ Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00
: 14h00 - 19h30
- ↳ Samedi : 09h00 - 12h00
: 15h00 - 19h00
- ↳ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

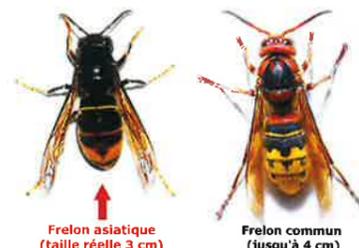
Arrêté concernant les travaux publics ou privés :

À compter du 1^{er} juin 2017, les chantiers de travaux (publics ou privés), réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- ↳ Du lundi au samedi : 08h00 - 12h00
: 13h30 - 20h00
- ↳ Dimanche et jours fériés : **Non autorisés.**

LE FRELON ASIATIQUE, C'EST L'HEURE D'AGIR !

Les températures remontent. Et cela s'accompagne de la sortie des reines frelons asiatiques qui commencent à fabriquer leurs nids primaires tout en exerçant une très forte pression de prédation sur les ruches. Les dégâts chez les abeilles sont énormes.



Vous suspectez sa présence – Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

GDSA 71 au 06 84 82 05 69 (mail : joel.chateau@wanadoo.fr) ou au 06 61 10 24 62 (mail : gilbert.bontemps@hotmail.fr).



Ne pas essayer de détruire les nids sans protection adaptée, et en présence de personnes dans le voisinage.

JE NE TOUCHE PAS À MES HAIES !

DU 15 MARS AU 31 JUILLET

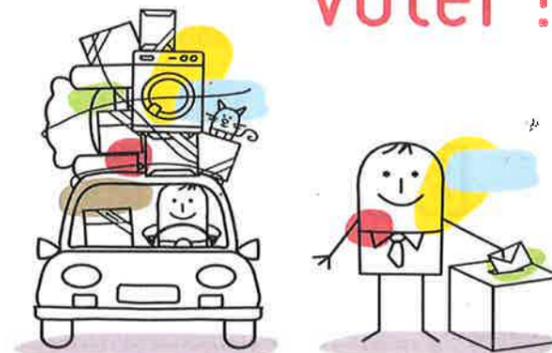
JE PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ

EN PROTÉGEANT LA NIDIFICATION DES OISEAUX MAIS AUSSI LA REPRODUCTION D'AUTRES ESPÈCES.



LIMITONS NOS DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE

Je déménage, je me réinscris pour voter !



Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet www.service-public.fr, soit en mairie.



DRACY LE FORT

**04 MAI
7H30-17H30**



Organisé par le C.C.A.S.

Chaque participant expose devant chez lui les objets qu'il désire vendre et en fixe librement le prix. Une communication adaptée pour faire connaître cette journée est faite sur différents supports : sites internet, presse, mails, affichettes...

Les acheteurs recevront un plan de la commune sur lequel figureront les rues où ils pourront trouver tous les objets destinés à être vendus auprès de chacun des exposants.

Pour participer à cette journée, il suffit de renvoyer ou de déposer en Mairie **au plus tard le 26 avril** le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de la somme de 5 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

désire participer au vide grenier organisé le dimanche **4 mai 2025** de 7 h 30 à 17 h 30 et joint la somme de 5 €.

À, le :

Signature :